



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du
VENDREDI 8 JUIN 2012

Date de convocation : 30 Mai 2012

Etaient présents : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, POIRIER Christophe, BOURREAU Jean-Christophe, Mme RIVOL Fabienne, MM. BONSERGENT Damien, LAFFONT Arnaud, LÉBOUCHER Jean-Marie, Mlle BENOIST Claire & Mme DESLIS Laurence
Formant la majorité des membres en exercice

Absents & excusés : Mmes BOULARD Christelle & RAYNAUD Magali

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Madame Laurence DESLIS, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- * Mise en œuvre de la participation pour Assainissement Collectif (PAC)
- * Avis sur le PLU de la commune de La Quinte
- * Adhésion au dispositif d'appui à l'ingénierie publique
- * Personnel Cantine scolaire
- * Point sur les travaux & acquisitions
- * Décisions Modificatives n°1 – budget communal
- * Salle Polyvalente : travaux – achat matériel
- * Installation du défibrillateur
- * Affaires diverses

1/ Mise en œuvre de la participation pour assainissement collectif (PAC)

Monsieur le Maire présente :

La Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement urbain ; cette participation est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1^{er} juillet 2012

Cette participation a le même objectif que la PRE.

Monsieur le Maire rappelle que la PRE a été instaurée sur la commune par délibération du Conseil Municipal du 13 mai 2011 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'instaurer la Participation pour Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1^{er} juillet 2012 ;

Le montant de la PAC est fixé à 670 € HT autant pour une construction nouvelle qu'une extension sur construction existante.

Le fait générateur de la PAC sera la date de raccordement au réseau collectif.

2/ Avis sur le P.L.U. de la commune de La Quinte

M. le Maire informe que la commune de La Quinte a transmis le 16 avril dernier son projet de P.L.U. en cours de révision pour consultation et remarques éventuelles à ce projet.

M. le Maire fait part au CM des principales décisions de ce projet et précise que, la commune de Lavardin n'étant pas limitrophe, celle-ci n'a pas à formuler ses remarques.

Après débat, le CM décide de ne pas émettre d'avis.

3/ Adhésion au dispositif d'appui à l'ingénierie publique

Monsieur le Maire informe le CM que le conseil général propose, à titre expérimental, aux communes de - 2500 habitants une offre de conseil et d'assistance en urbanisme, dans le domaine de la voirie communale et dans la rédaction des cahiers des charges dans les marchés publics.

Sous réserve de l'importance de la demande des collectivités concernées, le Conseil Général mettra en place une agence départementale sous la forme d'une structure juridique disposant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière qui deviendra l'interlocuteur des collectivités.

Le coût de cette adhésion est estimée à 1€/hab maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas adhérer à ce dispositif.

4/ Personnel Cantine Scolaire

Monsieur le Maire informe que Mme Guibert doit cesser ses fonctions avant la fin de l'année 2012 (date pas encore définie) ; par conséquent, il convient de réfléchir à son remplacement ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au maintien du même service proposé et ne souhaite pas faire appel à un service de restauration extérieur.

Par conséquent, il convient de prévoir son remplacement ; une fiche de poste sera établie et l'offre d'emploi sera transmise. MM. Mauboussin, Poirier & Leboucher sont chargés de rencontrer, individuellement, les candidats et de proposer 2 agents ; la date de recrutement sera précisée ultérieurement.

5/ Point sur les travaux & acquisitions

Monsieur Mauboussin, adjoint, présente les différents travaux et acquisitions proposés par la commission :

- Couverture du préau de l'ancienne mairie : travaux prévus à partir du 17 juillet ;
- Démolition classe scan : travaux prévus le 18 ou 19 juin ;
- Peinture de la grande salle : travaux prévus semaine 35 et 36.
- Acquisition de 2 bancs + 2 tables : installation dans l'allée piétonne vers l'école

6/ Décisions Modificatives n°1 – budget communal

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour savoir s'il faut faire un virement de crédits sur l'opération - école- pour l'achat d'une vitrine extérieure ; M. le Maire rappelle qu'il a été alloué 500 € de crédits pour l'école ; 255 € ont déjà été utilisés pour l'achat d'un sèche-linge ; il reste donc 245 €

L'école souhaite l'achat d'une vitrine extérieure (15 A4) référencée à la Camif au prix de 330.10 €

Après débat, compte tenu des crédits restants, le CM demande à l'école de proposer un autre modèle ou sinon reporter cette acquisition sur le budget 2013.

7/ salle polyvalente : travaux – achat de matériel

- Peinture de la grande salle : travaux prévus semaine 35 et 36(montant des travaux 6060 €.)
- Achat de tapis, d'une douchette et d'un sèche-mains

8/ Installation d'un défibrillateur

M. le Maire informe : La livraison du défibrillateur (commande groupée réalisée par l'intermédiaire de la 4C) a été effectuée le 23 mai dernier ;

Celui-ci sera installé à l'extérieur de la salle polyvalente, à gauche de l'entrée.

M. le Maire informe également qu'une réunion est proposée aux élus ainsi qu'aux responsables d'associations le lundi 25 juin 2012 à 18h au pôle intercommunal à Conlie pour l'installation et l'utilisation de ce matériel.

M. Bourreau est chargé de contacter les responsables des associations communales pour les informer de cette réunion.

9/ Affaires diverses

Centre de Loisirs été 2012 : Monsieur le Maire informe les élus que l'organisation du centre de loisirs a été validé en préalable, compte tenu que le centre social a pensé que c'était la continuité de 2011. M. le Maire a rappelé au centre social que le Conseil Municipal doit absolument être consulté ; pour l'été 2012, le centre de loisirs se déroulera du 9 au 27 juillet. La restauration sera faite par 1 prestataire extérieur de Sillé ; il est remarqué que ce soit dommageable que ce ne soit pas un prestataire du canton qui réalise ces repas.

M. le Maire précise que le centre social sollicite également la commune pour la période du 20 au 31 août, ainsi que pour les vacances de toussaint, Février et Pâques.

Après débat, le CM donnera sa réponse après consultation des enseignants et du personnel de service.

Tennis de Table de Lavardin : M. le Maire rappelle que la commune a donné son feu vert pour la fusion du club de Tennis de Table de Lavardin avec le club de La Chapelle St Aubin sous réserve du maintien des activités sur notre commune. Après une rencontre avec les responsables du club, M. Stéphane Renault, Président, a expliqué que leur principale motivation était de pouvoir conserver les meilleurs jeunes qui ont de bons résultats ; M. le Maire a également rencontré les élus de La Chapelle St Aubin ; ceux-ci étaient inquiets, compte tenu du délai rapide de leur demande de fusion.

Chaque club va apporter 50% du budget et un inventaire du matériel sera fait.

Terrain de foot : M. le Maire fait part d'un mail de M. Florent FERRE, Président de l'association Dobrazil, sollicitant la commune pour l'utilisation du terrain de foot et des vestiaires pour la saison 2013/14. pour cette utilisation, il est impératif que le terrain et les vestiaires soient aux normes.

M. le Maire signale que cet équipement n'a jamais accueilli d'équipes, et que les mises aux normes de ceux-ci seraient trop onéreuses.

Après débat, le CM décide de ne pas donner suite à cette demande.

Local des jeunes : lors de la dernière séance municipale, il avait été accordé aux adolescents de pouvoir utiliser 1 partie du vestiaire les week-ends où le terrain et la cantine ne sont pas occupés.

Il est rappelé que ceci est valable uniquement les week-ends et non les mercredis. De même, l'accès ne pourra avoir lieu pendant la durée du centre de loisirs (9 au 27 juillet).

Lotissement Pellissier : M. le Maire informe le CM que le permis d'aménager pour la construction de 14 maisons a été déposé le 11 mai dernier. La DDT, le 1^{er} juin, a demandé des pièces complémentaires.

De même, il est rappelé d'établir une convention entre le pétitionnaire et la commune pour la rétrocession des équipements communs

Comice 2013 : M. le Maire informe le CM qu'il a, à nouveau, rencontré des représentants de l'organisation du comice cantonal (MM. Lefèvre, Marteau & Zinader). M. le Maire leur a rappelé que le CM avait décidé que la commune n'organiserait pas ce comice, principalement pour faute de moyens humains et pas suffisamment de terrains aménagés pour cette organisation.

Ceux-ci insistent et proposent à la commune de tout organiser : trouver le terrain, organiser la journée du samedi.

A noter que le repas du dimanche soir compte près de 200 personnes et que la salle de Lavardin a une contenance maxi de 160.

Après débat, le CM maintient son refus d'organiser le comice et demande à voir le projet proposé par l'association du comice.

Complémentaire Santé : compte tenu du manque d'information, le sujet est remis à la rentrée

Produits Phytosanitaires : comme il avait été demandé dans la précédente séance, M. Péan a fourni à M. le Maire la liste et les quantités de produits de traitement utilisés sur le territoire de la commune.

Refus de permis de construire de M. Goldberg : M. le Maire informe le CM du courrier recommandé reçu le 7 juin en mairie relatif au refus de permis de construire de M. Goldberg , domicilié au « Haut Tucé », concernant la création d'une véranda et d'une verrière pour la couverture de la piscine.

M. le Maire rappelle, que le « Haut Tucé » comme « la Butte de Tucé » sont situées en zone nh du PLU. L'instruction du dossier par la DDT du Mans n'a fait qu'appliquer le règlement du PLU approuvé depuis le 22 avril 2005.

M. Goldberg sollicite la commune pour que celle-ci puisse modifier son PLU, sans procéder à sa révision. Après débat et renseignement pris auprès du site du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, les éléments pour une modification simplifiée ne correspondent pas à la requête de M. Golberg.

Doléance de M. Dabin : M. le Maire informe les élus que M. Dabin lui a fait état du terrain, peu entretenu de M. Delanoue, situé face à son domicile ;

M. Poirier se propose de rencontrer M. Delanoue pour l'en informer.

Tour de table des Elus :

C. Poirier informe que des riverains se plaignent du passage des cyclomoteurs dans l'allée piétonne menant à l'école. Ceux-ci seront informés par M. Bourreau de ne plus circuler dans cette allée.

A. Laffont : précise que les bancs de chez Point Vert étaient de qualité médiocre et qu'il valait mieux voir avec un autre fournisseur pour l'achat des tables et bancs. Quant à la débroussailleuse, une prévision budgétaire sera certainement à prévoir pour le budget investissement 2013.

F. Rivol informe que M. Busson, agent technique de La Chapelle St Fray, ne pourra remplacer M. Péan que pendant les semaines 32 et 33 ; Pendant la semaine 34, Christophe Poirier et elle-même assureront les entretiens (lagune, fleurissement)

JC Bourreau pense qu'un nid de frelons s'est installé dans les combles de l'école ; des frelons sont aperçus régulièrement ; continue de vérifier s'il s'agit de ces insectes et dans ce cas, une intervention des pompiers pourra être demandée ; informe que par l'association « éclectique », le chœur de femmes écossaises sont venus chanter dans les écoles de La Quinte et de Lavardin.

R Mauboussin soulève le fait que les membres du conseil des jeunes pourraient se présenter lors des cérémonies locales (8mai ; 11 novembre)

P. Dubois fait part des courriers des Aînés Ruraux, A Petits Pas & Chemin des Arts qui remercient la collectivité pour le versement de la subvention 2012.

Séance levée à 22 H